EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°22-105
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Publié le
ID : 038-243801255-20221124-D22_105-DE

Acte mis en ligne le :	01/12/2022

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 20 Votants : 31

L'an 2022, le jeudi 24 novembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : (Bonnefamille) ; Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Alain NEPLE, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Christine FASSINOT (Grenay) ; Daniel ANGONIN, Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Patrick CASTAING, Valérie MICHA FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint-Just Chaleyssin) ; Vanessa DEVAUX (Valencin).

Absents : Fabien BICHET, Isabelle BOUQUET, Michel CARLES, Alain CAUQUIL, Julie GASS-VERNAY Valérie GENDRIN, Brigitte GROIX, Ludovic HIRTH, Isabelle HUGOU, Bernard JULLIEN, (excusé), Laurence MUCCIARELLI (excusée), Christine NOWAK, Robert PARISET, André QUEMIN (excusé), Christian REY (excusé), Joël TERRY.

Procurations :
Fabien BICHET à Pierre-Louis ORELLE
Isabelle BOUQUET à Valérie MICHA-FRACHON
Michel CARLES à Régis ROUSSEL
Julie GASS-VERNAY à Bernard COCHARD
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Brigitte GROIX à René PORRETTA
Ludovic HIRTH à Vanessa DEVAUX
Isabelle HUGOU à Muriel MUSTI
Bernard JULLIEN à Daniel ANGONIN
Christine NOWAK à Robert PARISET
Joël TERRY à Patrick CASTAING

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022/2025 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2022/2025 : ACCUEIL ADOS / PILOTAGE ET CHARGE DE COOPERATION (2 PJ)

Classification contrôle de légalité : 5.7.9.7

La CAF est un partenaire institutionnel financeur de COLL'In Communauté. Ce partenariat est matérialisé par la signature de conventions « d'objectifs et de financement » qui fixent les conditions d'éligibilité et de versement des subventions.

Dans le cadre la Convention Territoriale Globale 2022-2025 et de ses compétences COLL'in communauté doit signer deux conventions pour bénéficier du soutien financier de la CAF :

- Convention d'objectifs et de financement : pilotage et chargé de coopération CTG.

La Convention Territoriale Globale a été signée entre COLL'In Communauté et la CAF Isère pour la période 2022-2025. Le pilotage et l'évaluation de la CTG sont assurés par le « chargé de coopération CTG ».
Afin de renforcer le suivi et le pilotage du plan d'actions de la CTG, la CAF apporte son soutien financier au poste de « chargé de coopération CTG ». Ce soutien vise à renforcer le suivi et le pilotage du plan d'action de la CTG, en lien avec les objectifs prioritaires de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la branche famille de la sécurité sociale.
Il a été défini, suite à un travail effectué entre les services de COLL'In Communauté et ceux de la CAF, que ces missions seront réparties entre le poste de Direction du Pôle Vie Sociale et celui d'adjoint de direction.

- Convention d'objectifs et de financement : Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Accueil Adolescents ».

Dans le cadre de sa compétence Jeunesse, Collines Isère Nord Communauté a développé un dispositif en direction de ce public appelé « K'fé des Jeunes » depuis fin d'année 2020. Le K'fé des jeunes est un accueil libre au sein duquel les adolescents peuvent se retrouver, pratiquer diverses activités et construire des projets.
Ce dispositif soutenu par les élus, les partenaires et les familles, est inscrit dans la CTG 2022-2025 signée avec la CAF : Axe 2 / Action 2. Il apparait donc aujourd'hui opportun de contractualiser avec la CAF afin d'obtenir son soutien spécifique sur ce type d'accueil.

Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Publié le
ID : 038-243801255-20221124-D22_105-DE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération n°22/08 du 10 février 2022 qui approuve la signature de la Convention territoriale Globale de Services aux Familles (CTG) 2022-2025 ;
- VU la délibération n°20/130 du 17 décembre 2020 portant sur la création du dispositif « K'fé des Jeunes » ;
- D'APPROUVER la signature des Conventions d'Objectifs et de Financement « Pilotage du projet de Territoire - Chargé de Coopération CTG » et « Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) - Accueil Adolescents » ;
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer ladite Convention ainsi que tout document y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	- PJ_22-105_Convention objectifs et financement_Pilotage Charge_coop_Ctg_Dec2021 - PJ_22-105_Convention unique Accueil Adolescents suite bascule Cej avril 2020